



*Longtemps volé et resté jeune !*

## **Prix d'encouragement pour juniors de vol à voile REGLEMENT**

L'ASSOCIATION DES VÉTÉRANS DU VOL A VOILE de l'AéCS décerne chaque année trois prix d'encouragement ainsi qu'un prix de stimulation aux pilotes juniors de vol à voile.

**Participation** Peuvent participer les pilotes juniors qui n'ont pas encore atteint l'âge de 25 ans le jour de clôture réglementaire du CNVV.

**Conditions** Les prétendants doivent participer pendant l'année de concours, qui est identique à la durée du CNVV, sur planeurs de classe Club, classe Standard, classe 15m ou classe 18m, au

- Concours national de vol à voile (CNVV) obligatoirement et a un
- Concours Régional (CR) et/ou au
- Championnat Suisse des Juniors (CSJ) et/ou à un
- Concours étranger selon la liste de compétitions vol à voile de la FSVV, mais au moins à 2 des concours susmentionnés.

**Evaluation** Sont pris en considération le résultat obtenu au CNVV et le meilleur résultat obtenu aux autres concours. L'évaluation se fait sur la base du classement final de ces 2 concours. Le nombre de points obtenus par le/la candidat(e) est exprimé en pourcents du nombre de points du vainqueur (100%). Les pourcentages obtenus dans chacun des deux concours sont additionnés. La somme la plus élevée donne le premier rang, les sommes suivantes le deuxième et le troisième rang. Le calcul des points est confié à la Fédération suisse de vol à voile.

**Prix** La prime de CHF 1500.- est attribuée au premier rang, celle de CHF 1250.- au deuxième et CHF 1000.- au troisième rang. En outre, une assiette souvenir personnelle est remise à chacun des gagnants. Le premier reçoit de plus le « Challenge des Vétérans ».

### **Prix de stimulation**

En outre, pour favoriser une promotion élargie accessible à un plus grand nombre de pilotes, un prix de stimulation de CHF 500.- qui ne peut être gagné par la même personne qu'une seule fois, est attribué au/à la pilote junior qui a rempli les conditions suivantes:

- Le prix de stimulation n'est pas cumulable et le/la candidat(e) n'a encore jamais gagné ni un prix d'encouragement, ni le prix de stimulation.
- Le/la candidat(e) a obtenu le nombre de points de performance plus bas suivant immédiatement les résultats des pilotes qualifiés pour les prix d'encouragement mentionnés plus haut et a, en plus du CNVV, participé à au moins deux championnats (2 CR ou 1 CR + CSJ ou à l'un des championnats précités et un concours étranger selon la liste de compétitions vol à voile de la FSVV), c'est-à-dire en tout à au moins 3 des concours précités.
- Pour déterminer le/la gagnant(e), on prendra la somme du résultat obtenu au CNVV et des deux meilleurs résultats des autres concours.

Le prix sera accompagné d'un certificat souvenir.

**Remise des prix** La remise des prix aux gagnants se fera chaque année par un membre du comité de l'AVVV lors de la Conférence de vol à voile.

**ASSOCIATION DES VÉTÉRANS DU VOL A VOILE de l'AéCS**

le président :  
*Manfred R. Kueng*

le secrétaire :  
*Beda Sigrist*